

Formation amiante pour les architectes et maîtres d'œuvre

Selon CFST 6503

DUREE	1 jour
BUT DU COURS	Connaître les dangers liés à l'amiante, les réglementations en vigueur, les risques pour les ouvriers, les matériaux à risque, les mesures de protection. Pouvoir organiser et effectuer les travaux de désamiantage ne nécessitant pas une entreprise spécialisée.
PUBLIC CIBLE	- Architecte - Maîtres d'œuvre
CONTENU	- Les propriétés de l'amiante et son utilisation dans le temps - Les risques pour la santé - Les réglementations en vigueur, les organismes de surveillance - Reconnaître les matériaux à risques - Comment prendre un échantillon et où l'envoyer - Les mesures de protection personnelles - Les analyses de matériaux et les expertises de bâtiment - Dans quel cas faut-il demander une entreprise spécialisée pour l'assainissement - Méthodes de travail pour les petits assainissements avec exemples concrets et démonstration du matériel à disposition - La gestion des déchets

Formation continue amiante

Informations et inscriptions:



HSE Conseils SA
Rue d'Aarberg 90
CP 714
2501 Bienne

Tél : 0848 323 323
Fax : 032 323 04 64
www.hseconseils.ch
pauline.rais@hseconseils.ch